



Lettre aux membres de la CPC

Mesdames, Messieurs membres de la commission professionnelle consultative « sport et animation ».

Objet : report des textes pour avis à l'ordre du jour de la CPC du 10 avril 2024

Le 10 avril la CPC des métiers du sport et de l'animation doit rendre son avis sur les textes abrogeant le **CPJEPS**, le **BPJEPS APT**, le **BPJEPS activités équestres**, le **BPJEPS animation et ses mentions**.

Elle doit également se prononcer sur les référentiels de compétences de ces nouveaux diplômes qui doivent être enregistrés en blocs de compétences.

L'injonction de mise en forme des certifications en bloc de compétence, affecte l'ensemble de la filière des qualifications JEPS. Or, il nous est demandé de porter avis sur des éléments qui en l'état, sont partiels et incohérents. Le seul projet de texte abouti est celui de l'abrogation des diplômes actuels, sans calendrier ni intentions quant à leur remplacement. La CPC devrait voter des abrogations sans rien connaître des suites données.

En l'état, les textes qui nous sont soumis mettent en danger les qualifications du champ JEPS, séparément et globalement. En l'état ils ne laissent entrevoir aucune amélioration pour les métiers et les professionnels du champ, pire même, sous certains aspects ils dénaturent les métiers en y instillant toujours plus de polyvalence, moins de technicité et de pédagogie. Un comble pour des métiers d'éducateurs.

La CGT dénonce une mise en danger de la filière et un risque de nivellement par le bas.

La CGT considère que ce travail de réécriture proposé ne conduit pas à une refonte de qualité. Aussi, si les textes sont maintenus à l'ordre du jour la CGT votera contre pour les raisons suivantes :

- **Le plan d'ensemble de la refonte de la filière JEPS ne nous a pas été présenté**
- **Les équivalences et passerelles sont manquantes**
- **Le volume d'heures de formation n'est pas renseigné**
- **La cohérence des structures des diplômes JEPS est rompue : les nouveaux diplômes sont pour certains composés de 3 blocs de compétences et d'autre de 4 quatre mentions du BPJEPS animation sont abrogées et non remplacées, or elles représentent 40 % des diplômes délivrés ces dernières années**

- **L'introduction d'un bloc « communication » dans les BPJEPS vient se substituer à des compétences techniques et pédagogiques attendues pour des professionnels dont le cœur de métier est le face à face pédagogique.**

En conséquence, nous demandons en priorité le report au 31-12-25 de la réinscription à France compétences de tous les diplômés en blocs de compétence et la réinscription en UC des diplômés dont l'enregistrement arrive à échéance au 31/12/24.

Nous exigeons d'avoir la vision globale de cette réforme pour pouvoir donner un avis sur l'ensemble des qualifications, des niveaux et des équivalences prévues.

Nous pensons que l'intérêt des publics, des salariés, des employeurs n'est pas dans la précipitation. La qualité et la confiance acquises par les acteurs de la filière ont nécessité du temps ; la défiance et la déqualification seront le résultat d'un passage en force.

Pour la CGT
Hervé SOUPLÉ